



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Chasseurs agressés aux abords du littoral

Question écrite n° 3385

Texte de la question

Mme Sandra Delannoy alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les chasseurs agressés aux abords du littoral dans le Pas-de-Calais. En effet, en septembre 2024 déjà, à Tardinghen, des migrants à qui il avait été refusé de traverser la Manche s'en étaient pris à trois chasseurs et un enfant. Ces agressions sont violentes comme en témoignaient les récits de la presse locale et nationale cet automne. Après une relative accalmie, les agressions ont recommencé fin décembre aux abords d'une hutte à Coquelle. Les migrants ont encerclé la hutte dans laquelle se trouvaient les chasseurs, puis ont détérioré leur voiture, en cassant notamment les vitres du véhicule, les feux et en abîmant la carrosserie. M. Jean-Michel Taccoen, vice-président de la Fédération de chasse et conseiller régional des Hauts-de-France, soulignait, lui aussi, dès l'automne 2024, le sang-froid des chasseurs eu égard à la récurrence et à la violence des faits. Elle souhaite donc connaître les mesures qu'il va prendre pour endiguer ce phénomène et permettre aux chasseurs de pratiquer leur loisir en toute sérénité.

Texte de la réponse

Attentive aux préoccupations de sécurité des chasseurs, la gendarmerie renforce sa présence dans l'espace public afin de prévenir et dissuader les actes délinquants. La création de plus de 239 nouvelles brigades concourt à la densification du maillage territorial de l'institution et, par conséquent, à la proximité de la population. Il convient d'ailleurs de noter que 21 d'entre elles seront spécifiquement orientées vers la protection de l'environnement. Au niveau national, le commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) entretient des rapports réguliers avec les acteurs du monde cynégétique. Un personnel de l'office français de biodiversité (OFB) est détaché au CESAN depuis le 1er septembre 2023. Il permet de faciliter les échanges entre les deux institutions aux échelons opérationnels et œuvre pour une meilleure connaissance mutuelle. Au niveau local, de nombreux partenariats ont été développés entre les chasseurs et la gendarmerie. Il s'agit de créer des réseaux de vigilance et de remontée d'informations pour diffuser des conseils de prudence aux chasseurs et de recueillir, pour les gendarmes, du renseignement destiné à lutter contre les délinquants. La convention « chasseurs vigilants », signée dans l'Oise et dans le Haut-Rhin, en est une illustration. Inspirée du concept de participation citoyenne, son objectif est d'informer et d'inciter les acteurs du monde de la chasse à « observer, alerter, sensibiliser ». Les chasseurs vigilants sont notamment actifs pour alerter la gendarmerie en cas de dépôt d'immondices ou de comportements suspects (personnes violentes, incivilités, entraînement d'extrémistes, rodéos, etc.). Concernant le département du Nord, après les événements de Coquelle, de nombreuses réunions ont eu lieu entre les forces de l'ordre et les associations représentant les chasseurs du littoral. Celles-ci ont été sensibilisées aux conduites à tenir en cas de menaces. Depuis, aucun nouveau fait n'a été recensé par les forces de l'ordre qui restent pleinement mobilisées pour prévenir ces agressions et intervenir si nécessaire. La présence renforcée et visible de la gendarmerie est d'ailleurs quotidienne sur l'ensemble de la côte dans le cadre de la mission permanente de lutte contre l'immigration irrégulière de l'opération Poséidon. Par ailleurs, les chasseurs victimes sont encouragés à déposer plainte auprès de leur brigade de circonscription. Les infractions portées à la connaissance de la gendarmerie font systématiquement l'objet d'une ouverture d'enquête. Enfin, en matière de lutte contre l'immigration irrégulière, le 29 novembre 2024, le Ministre de l'intérieur a annoncé des moyens de sécurité sur le terrain. Sur la sécurisation dans les transports : depuis le 31 janvier, 32 effectifs de police patrouillent quotidiennement dans les transports des agglomérations de Calais, Dunkerque et dans les

transports régionaux. S'agissant de la police aux frontières 75 effectifs supplémentaires pour la PAF de Calais ont été affectés le 2 décembre 2024. De plus, les commissariats de Calais et Dunkerque, ont été renforcés par des effectifs dédiés à la lutte contre l'immigration clandestine à hauteur de 10 et 15 agents. En matière de lutte contre les filières de passeurs, 14 enquêteurs supplémentaires pour le GAO de Dunkerque ont été recrutés. De même les capacités de l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) ont été renforcées avec 6 enquêteurs supplémentaires. Sachant qu'au niveau national, le 7 février dernier, le Ministre de l'intérieur a présenté un plan national de lutte contre les filières de passeurs avec la création d'une cellule d'échange de renseignement sur le trafic de migrants (CERTIM), rattachée à l'OLTIM. Cette cellule va notamment mobiliser les ressources des services de renseignement pour cartographier les routes des passeurs et identifier les têtes de réseaux en France et à l'étranger.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Delannoy](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3385

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2025](#), page 198

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2025](#), page 5233